



Sandrine Gill (dir.)

Chaillot, lieu de tous les arts

Publications des Archives nationales

Béjart à Chaillot : une anti-histoire de la danse

Guillaume Sintès

DOI : 10.4000/books.pan.2575
Éditeur : Publications des Archives nationales
Lieu d'édition : Pierrefitte-sur-Seine
Année d'édition : 2020
Date de mise en ligne : 20 avril 2020
Collection : Actes
EAN électronique : 9791036558375



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

SINTÈS, Guillaume. *Béjart à Chaillot : une anti-histoire de la danse* In : *Chaillot, lieu de tous les arts* [en ligne]. Pierrefitte-sur-Seine : Publications des Archives nationales, 2020 (généré le 08 novembre 2023). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pan/2575>>. ISBN : 9791036558375. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pan.2575>.

Ce document a été généré automatiquement le 8 novembre 2023.

Le texte seul est utilisable sous licence . Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Béjart à Chaillot : une anti-histoire de la danse

Guillaume Sintès

- ¹ L'exposition *Chaillot, une mémoire de la danse*¹, qui s'est tenue pendant l'été 2018 à Paris, à la Bibliothèque nationale de France, fut l'occasion de documenter l'histoire de la présence de la danse depuis la fin du XIX^e siècle et tout au long du XX^e siècle, dans un théâtre qui ne lui était pas initialement dédié, jusqu'à ce que Chaillot devienne, en 2016, Théâtre national de la danse. Dans ce panorama couvrant presque 130 ans d'activités artistiques, un chorégraphe occupe une place importante : Maurice Béjart. Il serait possible, en s'appuyant sur les archives, de retracer les principales dates de la venue du chorégraphe à Chaillot ou de rendre compte de la programmation de telle ou telle œuvre au cours des dernières décennies. Mais plutôt que de proposer une histoire de la présence de Béjart à Chaillot, nous prenons le contre-pied d'élaborer celle de son absence : une anti-histoire, en quelque sorte. Toutefois, notre anti-histoire ne vient pas contredire ou s'opposer à l'histoire de la danse à Chaillot telle que construite par cette exposition. Au contraire, elle la complète comme le ferait, pour reprendre la célèbre formule de Claude Lévi-Strauss², « une histoire faible » : c'est-à-dire une microhistoire qui, relevant du local, du biographique, voire de l'anecdotique, permettrait de révéler « les individus dans leurs particularités ». Aussi, nous appliquerons-nous à rappeler les enjeux d'un projet qui n'a jamais abouti – celui de l'installation d'une école de danse moderne qui aurait dû être confiée à Maurice Béjart, mais qui ne le fut pas parce qu'elle ne vit simplement pas le jour – et, ce faisant, à construire le récit de l'histoire qui n'eut pas lieu de Béjart à Chaillot.
- ² Maurice Béjart³ commence la danse, adolescent, à l'Opéra de Marseille, puis se forme à l'Opéra de Paris au sortir de la Seconde Guerre mondiale, auprès de Janine Charrat, Yvette Chauviré et Roland Petit. Il fonde sa première compagnie, les Ballets de l'Étoile, en 1954. À cette époque, Béjart s'inscrit dans un paysage chorégraphique qui a été sculpté pendant près de trois décennies par Serge Lifar – maître de ballet de l'Opéra de Paris, de 1930 à 1958 –, régnant de manière omniprésente et autocratique sur la danse en France. Les Ballets de l'Étoile font alors partie d'une petite constellation de

compagnies néoclassiques qui s'épanouissent tant bien que mal au cours des années cinquante. Il s'agit pour l'essentiel de danseurs et danseuses transfuges de l'Opéra de Paris⁴ qui s'essaient à la chorégraphie, s'inscrivant dans la filiation ou en dissidence de Lifar. S'agissant plus particulièrement de Maurice Béjart, le chorégraphe décide en 1959, faute de moyens financiers – à cette époque, l'État français ne soutenait (en dehors de l'Opéra de Paris et de quelques ballets de maisons d'opéra en province) que très marginalement la danse –, de s'établir à Bruxelles. Cette expatriation, même nuancée par une proximité géographique évidente, suscite presque immédiatement l'émoi du nouveau ministère des Affaires culturelles, créé cette même année 1959. S'ouvre alors une longue séquence de plusieurs décennies pendant laquelle se succèdent atermoiements politiques et essais infructueux des différents ministères et secrétariats d'État à la Culture qui échouent tous à faire revenir le chorégraphe en France, tandis que sa notoriété internationale va grandissante. Nous nous concentrerons sur l'un de ces échecs : le projet de l'installation de l'école de Maurice Béjart à Chaillot qui occupa les services du ministère de la Culture (ainsi que la presse) de 1975 à 1981.

- 3 Après la tentative ratée de confier à Maurice Béjart la direction de la danse à l'Opéra de Paris, au sein d'un triumvirat qui aurait placé aux côtés du chorégraphe, Jean Vilar et Pierre Boulez – laquelle échoua dans les remous de Mai 68⁵ –, un projet d'envergure pour encourager le retour du chorégraphe est porté fin 1975 par Michel Guy⁶, secrétaire d'État à la Culture alors en poste. Amateur d'art contemporain et balletomane averti, Michel Guy a été conseiller artistique au Festival international de danse de Paris de 1964 à 1971, puis a assuré la direction du Festival d'Automne que Georges Pompidou lui a confié en 1972⁷, avant d'arriver rue de Valois en juin 1974.
- 4 Le mandat de Michel Guy est marqué par son américanophilie : ses préférences en matière de danse vont à Paul Taylor, Merce Cunningham, Alwin Nikolais. Ce goût personnel est manifeste dans la politique culturelle qu'il met en place en faveur du développement de la danse et se caractérise notamment dans l'édification d'un système économique de tournées des compagnies de danse, lequel bénéficiera prioritairement, dans un premier temps du moins – via le budget mis à disposition par l'Office national de la diffusion artistique (ONDA) que Michel Guy vient de créer cette même année 1975 –, aux troupes américaines qui se produisent en France. Dans le domaine pédagogique, le modèle de la *modern dance* américaine fait également loi.
- 5 Pour s'en convaincre, il suffit de lire la conférence de presse que Michel Guy et Igor Eisner, inspecteur général de la danse (poste créé par le secrétaire d'État quelques mois plus tôt), tiennent en décembre 1975. Eisner y annonce deux mesures dont le développement important marquera les années qui vont suivre : la mise en place régulière de stages de danse fondés sur l'invitation de chorégraphes de renommée internationale, essentiellement, pour ne pas dire exclusivement, américains, et le projet d'un centre de formation et de recherche de danse contemporaine. À ces deux mesures, s'ajoute un autre point majeur, celui de l'installation de l'école de danse de Maurice Béjart à Paris :

« Maurice Béjart a quitté la France en 1959 pour la Belgique. Ce n'est pas loin mais il est assez désagréable qu'un Français célèbre vienne à Paris, une ou deux fois par an, en étranger. Béjart a créé, il y a trois ans à Bruxelles, une école de perfectionnement destinée à de jeunes danseurs et danseuses qui veulent se familiariser avec les autres disciplines du spectacle. C'est Mudra.

Maurice Béjart est disposé à diriger en France chaque été un stage de trois mois en appliquant les méthodes de travail qui ont fait le succès de Mudra pour une quarantaine de danseurs. Nous avons accepté cette proposition [...]. Le premier stage est prévu pour l'été 1977. Là aussi se pose un problème de locaux mais je pense qu'avec le concours d'une ou plusieurs collectivités, nous trouverons ce dont nous avons besoin. »⁸

- 6 L'invitation ainsi faite à Maurice Béjart permet, d'une part, d'engager un processus dont l'objectif *in fine* est son installation durable en France, mais elle s'inscrit, d'autre part, dans la logique d'un plan de formation des danseurs français qui passe notamment par le biais de stages de danse. Mudra s'impose aussi, dans cette conférence de presse, comme un modèle pédagogique alternatif à celui de l'école américaine : créer « une école française moderne comme il y a une école française classique »⁹ et faire revenir en France Maurice Béjart, se mêlent ici dans un même but. Ces deux projets – dont seul le premier se réalisera avec l'ouverture à l'automne 1978 du Centre national de danse contemporaine (CNDC) d'Angers, confié à un chorégraphe américain, Alwin Nikolais – occupent une place singulière dans la politique pédagogique menée par l'État, dans cette seconde moitié des années soixante-dix. Il s'agit d'ériger, ou plutôt de réaffirmer, la figure du chorégraphe en pédagogue.
- 7 Cette politique culturelle chorégraphique s'inscrit dans un contexte particulier : celui de l'impossibilité d'appliquer une loi votée dix ans plus tôt, mais dont les décrets d'application tardent à venir¹⁰ (ils ne verront d'ailleurs jamais le jour). Cette loi, c'est celle du 1^{er} décembre 1965 qui visait à encadrer l'enseignement de la danse à destination des danseurs-interprètes amateurs et professionnels. En faisant appel à des chorégraphes de renommée internationale, le secrétariat d'État à la Culture tente ainsi d'institutionnaliser la relation maître-élève qui demeure un modèle dominant dans l'enseignement de la danse moderne (allemande comme américaine).
- 8 La récente nomination de Carolyn Carlson à l'Opéra de Paris, comme l'organisation des stages d'été à la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon – qui accueille Cunningham en 1976, Carlson en 1977 et Nikolais en 1978 – relèvent d'actions qui visent autant la pédagogie que le prestige. Il en est de même pour les « Deux projets pour l'enseignement »¹¹ que prépare le secrétariat d'État à la Culture depuis l'annonce faite en décembre 1975. À propos du projet d'une école béjartienne, une note interne indique en effet que :
- « Maurice Béjart est disposé à diriger, sur le modèle de Mudra Bruxelles, une école pluridisciplinaire qui fonctionnerait en France pendant les trois mois de l'été avec quarante stagiaires. Deux emplacements sont envisagés : l'Abbaye des Prémontrés à Pont-à-Mousson et l'Abbaye de Fontevraud dans le Maine et Loire. D'abord prévu pour 1977 ce projet [...] doit être réalisé à la fin de 1976 ou au début de 1977. »
- 9 L'obstacle principal auquel l'administration est confrontée, pendant les sept années que durera le projet d'installation de l'école de Maurice Béjart, relève d'un aspect essentiellement pratique : l'incapacité de trouver un lieu d'accueil pour une école Mudra.
- 10 Mené parallèlement au projet du CNDC d'Angers¹², le retour de Maurice Béjart en France est d'abord envisagé sous la forme de stages d'été, ainsi qu'en témoigne une note d'Igor Eisner intitulée « Installation en France de l'école MUDRA » datée de fin septembre 1976 :
- « Pour différentes raisons – l'emploi du temps de Maurice Béjart, les contraintes financières, la nécessité de ne pas faire une concurrence flagrante à Bruxelles – il a

été entendu que cette école serait ouverte pendant trois mois d'été, du 1^{er} juillet au 30 septembre.

Cependant, l'enseignement serait dispensé par les professeurs de MUDRA pendant leurs propres vacances et aurait le caractère pluridisciplinaire (danse, diction, chant, mime) qui en fait la célébrité de MUDRA. L'école devrait être conçue pour quarante stagiaires, filles et garçons recrutés sur audition sans critère de nationalité. Maurice Béjart a suggéré que le stage de trois mois pourrait s'ouvrir sur un spectacle donné par MUDRA Bruxelles et se terminer par un spectacle préparé par les quarante stagiaires de MUDRA France. Ce serait l'aspect public de l'opération. »¹³

- 11 Ainsi qu'il en est question dans la conférence de presse de décembre 1975, plusieurs sites sont pressentis pour accueillir l'école estivale de Maurice Béjart : les abbayes de Saint-Maximin (dans le Var), de Fontevraud (dans le Maine-et-Loire) et des Prémontrés (en Meurthe-et-Moselle). Le premier site recueille l'opposition des élus locaux parmi lesquels le maire de Marseille et député des Bouches-du-Rhône, Gaston Defferre, qui juge que l'installation de Maurice Béjart risquerait de concurrencer le Ballet de Marseille dirigé depuis 1972 par Roland Petit. Le deuxième site nécessite des travaux importants de rénovation. De plus, la proximité géographique du Ballet-Théâtre contemporain (encore installé à Angers en 1975) est également avancée (selon le même argument que le Ballet de Marseille). Enfin, bien que proche de la Belgique, l'abbaye des Prémontrés pose un double problème : elle abrite depuis deux ans un concours chorégraphique international qui est le prolongement du concours de Bagnolet, célèbre concours de danse qui a permis l'émergence et la mise en lumière des chorégraphes de la Nouvelle Danse française. Cette manifestation, bien vue par la profession, n'a cependant pas encore acquis le rayonnement international souhaité et la mettre en concurrence avec Maurice Béjart pourrait lui être préjudiciable. D'autre part, les Ballets de Nancy, dirigés par Gigi Caciuleanu¹⁴, ont eux aussi le projet de s'installer à l'abbaye des Prémontrés pour des sessions de travail et de représentations chorégraphiques publiques. La note d'Igor Eisner se conclut sur le constat suivant :

« On peut penser, d'ores et déjà, que M. Béjart, s'il vient aux Prémontrés, voudra avoir un œil sur toutes les autres activités chorégraphiques réparties dans l'année et même s'il ne fait pas connaître franchement son opinion, il risque de boudier les Prémontrés après avoir donné une acceptation de principe. »¹⁵

- 12 L'installation de Maurice Béjart semble se heurter aux premiers effets de la décentralisation chorégraphique : où qu'on lui propose d'aller, une compagnie de danse (bien souvent néoclassique) y est déjà installée. Cette situation étrange oblige à s'interroger : le nom du chorégraphe fonctionne-t-il comme un repoussoir ? Ou le ministère de la Culture fait-il preuve de malchance avec ces choix peu judicieux ? Pourtant, le retour de Maurice Béjart est une priorité ministérielle.
- 13 Les archives du ministère de la Culture, conservées aux Archives nationales, font état de nombreuses notes internes, comme celles précédemment citées, concernant tout ou partie du projet d'installation du chorégraphe en France tel qu'envisagé par Michel Guy, puis poursuivi par ses successeurs¹⁶ (notamment par Jean-Philippe Lecat), jusqu'à qu'il soit définitivement abandonné par Jack Lang en 1981. Ces documents rendent compte le plus souvent des entrevues que les agents et responsables du ministère de la Culture ont eues avec Maurice Béjart, soit à Bruxelles, soit lors de la venue du chorégraphe à Paris pour telle ou telle représentation.
- 14 Il en ressort que de nombreux efforts ont été régulièrement consentis par les services administratifs pour faciliter l'activité professionnelle de Béjart en France, à titre

d'exemples : l'accueil du Ballet du xx^e siècle dans la Cour carrée du Louvre, la captation de spectacles par la télévision publique, le financement de divers projets chorégraphiques, l'attribution de bourses en faveur de danseurs de Mudra Bruxelles... Certaines notes font le point sur les divers projets de Maurice Béjart tant en France qu'en Belgique ou à l'étranger. Et l'on peut ainsi suivre le parcours du chorégraphe sur l'ensemble de cette période, jusqu'à (presque) en recomposer l'agenda. Cette démarche témoigne, s'il en est, de l'intérêt très fortement marqué du ministère de la Culture pour le chorégraphe : « il est nécessaire de ramener Béjart en France », peut-on lire sur une note manuscrite de 1977. L'enjeu est tel que d'un projet de politique culturelle, le retour de Maurice Béjart va devenir une affaire politique.

- 15 Le projet de stages Mudra l'été devient assez rapidement celui d'un centre chorégraphique permanent, dirigé par Maurice Béjart. Une note¹⁷ de Claude Gallant, qui est alors responsable du bureau de l'Art lyrique et de la Danse, datée de 1979, en précise les modalités.
- 16 Le projet est celui de réunir l'école et la compagnie de Maurice Béjart en un lieu unique à Paris dès 1981. Évalué à 5,7 millions de francs¹⁸ par l'administration, sur la base d'un budget prévisionnel établi par le chorégraphe lui-même, le coût de l'opération semble démesuré au regard du reste du budget « enseignement » du ministère de la Culture¹⁹. De plus, bien que dans son projet de centre chorégraphique Béjart ne « mentionne aucun des renseignements indispensables permettant de caractériser son mode de fonctionnement (nombre d'élèves, conditions de travail des professeurs, des danseurs et des élèves, maintien éventuel d'avantages acquis au profit d'anciens salariés de Mudra, etc.) », le projet est néanmoins accepté en l'état par le ministère de la Culture.
- 17 L'obstacle à la réalisation de ce projet n'est donc pas financier, mais réside, une nouvelle fois, dans le lieu choisi pour accueillir le centre chorégraphique de Béjart à Paris : Chaillot.
- 18 Au printemps 1979 débute une polémique concernant l'installation de l'école du chorégraphe au Palais de Chaillot. Le 11 avril 1979, le journaliste Bernard Lartigue publie, face à face, deux articles dans *L'Humanité*. Le premier est titré « Misère de la danse » et le second se présente sous la forme interrogative : « Une école de danse au musée des monuments français ? ». Dans le premier article, le journaliste déplore le peu d'aide du gouvernement en place pour les compagnies de danse françaises qu'il juge « en situation d'infériorité par rapport aux troupes étrangères », il regrette aussi l'anarchie de l'enseignement de la danse, l'absence de statut pour les danseurs, le « manque de crédits attribués aux compagnies [duquel] découlent les salaires les plus bas de tous les artistes interprètes et un fort chômage (80 %) ; souvent même les danseurs ne sont pas déclarés et ne peuvent toucher l'allocation. Les retraites sont ridicules (400 frs par mois) quand la carrière se déroule de vingt à quarante-cinq ans environ ». Le budget prévisionnel de l'école de Maurice Béjart (6 millions de francs, en légère augmentation, donc) dévoilé dans le second article ne provoque que l'accueil bienveillant du journaliste, sans même être mis en perspective de la situation « miséreuse » générale de la danse en France qu'il a analysé précédemment. Le seul problème observé par Bernard Lartigue est celui du choix du lieu d'implantation de l'école béjartienne.
- 19 Le palais de Chaillot construit pour l'exposition universelle de 1937, sur l'ancien palais du Trocadéro, abrite en 1979 le musée des Monuments français²⁰, le Théâtre national de Chaillot (labélisé comme tel en 1975) et les collections de la Cinémathèque française²¹.

Jean-Philippe Lecat, alors ministre de la Culture (mandat qu'il occupe d'avril 1978 à mars 1981), souhaite redynamiser le site et en faire un centre d'art contemporain destiné aux arts vivants. Devant l'échec de l'installation de Maurice Béjart en province, il fait visiter le musée tombé en désuétude au chorégraphe. Mudra occuperait ainsi l'espace du musée et bénéficierait des nouveaux aménagements du théâtre pour y produire ses ballets. L'idée enchante le chorégraphe, mais beaucoup moins la presse.

- 20 Dans un article²² paru dans le journal *L'Aurore*, Irina de Chikoff résume ainsi la situation :

« Béjart. Chaillot. Lecat. Un chorégraphe. Un palais. Un ministre. L'équation est anodine, mais le résultat détonnant ; car il suppose l'amputation, le démantèlement, voire la suppression, du musée des Monuments français, sis dans l'aile gauche du palais de Chaillot. Ce qu'on peut d'ores et déjà appeler l'affaire du musée fait aujourd'hui des remous, mais elle date presque d'un an.

C'est, en effet, en automne 1978 que Jean-Philippe Lecat, ministre de la Culture et des Communications, rencontre pour la première fois Maurice Béjart [...]. Le ministre, tout comme ses prédécesseurs depuis Malraux, voudrait bien faire revenir à Paris le Maître, à la fois contesté et incontestable, des ballets modernes. [...]

Quelques mois plus tard, Béjart vient visiter Chaillot en tant que conseiller d'on ne sait trop quoi. [...] Il a le coup de foudre. [...] Le 3 avril dernier, toujours en catimini, une nouvelle entrevue réunit le ministre et le danseur. Rien ne devait filtrer. Rien ne devait se savoir. Mais les bruits vont vite et la menace qui pèse sur le musée conçu par Viollet-le-Duc semble se préciser. [...] Chacun connaît le peu de goût de Béjart pour les musées où il ne voit que poussière et qu'il aime comparer à des tombeaux. [...] Pas plus que vous, sans doute, je ne connaissais ce musée. J'y suis allée et j'ai été aussitôt séduite. [...]

Nul ne songe à contester le talent de Béjart. Nul ne songe à contester que son retour à Paris serait une opération de prestige rentable. Ces arguments sont-ils suffisants pour justifier la disparition, ou au "moins pire", la mutilation du musée imaginaire ? [...]

Outre les millions nécessaires à l'éventuelle installation de l'école de danse de Béjart et aux trois millions nécessaires au fonctionnement annuel de cette école, il faudrait donc ajouter les millions, nécessaires eux aussi, au déménagement des moulages du musée des Monuments. [...] D'un côté, nous avons un musée unique au monde dont le prestige pourrait être exploité et ne l'est pas. Un musée imaginaire méconnu et par conséquent peu rentable. De l'autre côté, nous avons Béjart dont le nom à lui seul attire les foules. La facilité consiste évidemment à remplacer le non rentable par le brillant. Le sérieux par le clinquant. »

- 21 Plusieurs arguments (de la protection du patrimoine à la démesure financière du projet) se mêlent dans cette démonstration à charge, mais tous concourent à s'opposer au projet d'implantation de l'école de Béjart. Une pétition est lancée par le prix Nobel de médecine André Lwoff, qui recueille plus de dix mille signatures²³. L'Académie des beaux-arts s'associe à l'Union nationale de la sculpture française pour désigner un comité de sauvegarde d'un musée qui, de l'aveu de tous, n'intéressait personne jusqu'à ce qu'on décide de le déménager.
- 22 Il conviendrait sans doute d'analyser davantage la réception en France des œuvres et de la personnalité de Maurice Béjart, sans doute aussi la situation générale de la politique culturelle menée par l'État dans les autres domaines (l'architecture et le patrimoine en particulier), mais d'ores et déjà nous pouvons constater l'opposition farouche que suscite celui qui fait déplacer les foules à chacune de ses visites en France. Devant le tollé général et pour mettre un terme à la polémique, Jean-Philippe Lecat, sans totalement faire machine arrière, réplique que l'implantation de l'école de Maurice

Béjart aura bien lieu à Chaillot, mais que celle-ci sera logée dans les combles du bâtiment qui seront, pour l'occasion, surélevés selon les plans originaux du palais²⁴. Très vite, le ministère de la Culture doit faire face à une nouvelle opposition : celle de la Commission des Monuments historiques qui a classé fin 1980, en toute hâte, le bâtiment et rejette le projet architectural, bien que conforme, au nom d'une « question de principe »²⁵.

- 23 Ni le changement de présidence, ni la nomination de Jack Lang au ministère de la Culture ne permettront de faire aboutir le projet. Béjart renonce au projet d'un Mudra à Chaillot. Là encore, l'annulation crée une polémique dont s'empare la presse à l'automne 1981. Le ministère de la Culture et le chorégraphe se rejetant chacun la faute de cet échec²⁶. Il est d'ailleurs assez ironique que l'abandon de l'école soit l'objet de regrets des mêmes journalistes qui s'étaient initialement et vigoureusement opposés au projet²⁷.
- 24 L'échec d'un Mudra à Paris bénéficiera aux autres actions de soutien en faveur de l'enseignement (dont l'essor de celui de la danse moderne) et obligera le ministère de la Culture à réactiver la refonte de la loi du 1^{er} décembre 1965. Plusieurs projets législatifs seront ainsi envisagés (en 1981 et 1982²⁸) jusqu'au vote de la loi de 1989 (à partir d'un projet amorcé en 1987²⁹). Dans un autre ordre d'idée, l'abandon de Maurice Béjart a semblé profiter à Roland Petit, dans la concurrence symbolique que se livraient les deux chorégraphes à la renommée internationale. Elle aura ainsi permis au Ballet de Marseille de voir sa dotation annuelle quadrupler entre 1972 et 1979 (passant de 300 000 frs à 1 242 000 frs³⁰). Mais, cet effort d'une politique pédagogique du ministère de la Culture reste encore très largement anecdotique au regard du budget global du ministère : l'ensemble du budget, en 1978, consacré à la danse représente tout au plus 10 % (y compris le Ballet de l'Opéra de Paris)³¹.
- 25 Sans doute parce qu'elle n'eut pas lieu, cette anti-histoire de Béjart à Chaillot permet de mieux comprendre certains des enjeux d'une politique culturelle en faveur de la danse et la réalité économique d'un domaine artistique qui, jusqu'aux premières années du ministère Lang, peine à se hisser au niveau dont bénéficient, dans les arts du spectacle, le théâtre et la musique.

NOTES

1. Du 3 mai au 26 août 2018, BnF-site François-Mitterrand, allée Julien Cain. Commissariat d'exposition : Joël Huthwohl et Valérie Nonnenmacher.

2. « L'histoire biographique et anecdotique [...] est une histoire faible [...] ; mais elle est [...] riche du point de vue de l'information, puisqu'elle considère les individus dans leur particularité, et qu'elle détaille, pour chacun d'eux, les nuances de caractère, les détours de leurs motifs, les phases de leurs délibérations. Cette information se schématise, puis s'efface, puis s'abolit, quand on passe à des histoires de plus en plus 'fortes'. [...] On vérifie alors que chaque histoire faible d'un domaine inscrit est complémentaire de l'histoire forte du domaine circonscrit [...]. Chaque histoire s'accompagne donc d'un nombre indéterminé d'anti-histoires, dont chacune est

complémentaire des autres : à une histoire de rang I correspond une anti-histoire de rang II, etc. » LÉVI-STRAUSS (Claude), *La Pensée sauvage*, Paris, Plon, 1962, p. 346. *Idem* pour les citations suivantes.

3. Maurice Béjart (1927-2007), de son vrai nom Maurice-Jean Berger, français naturalisé suisse, fils du philosophe Gaston Berger, fut danseur, chorégraphe, directeur de compagnie et pédagogue.

4. C'est notamment le cas dès 1945 des Ballets des Champs-Élysées de Roland Petit – compagnie rebaptisée, trois ans plus tard, Ballets de Paris –, des Ballets Janine Charrat créés en 1951 ou encore des Ballets de la Tour Eiffel fondés par Pierre Lacotte en 1955.

5. Voir à ce sujet RAISON (Francis), « Un directeur dans la tourmente », dans ABIRACHED (Robert) [dir.], *La Décentralisation théâtrale. 1968, le tournant*, t. III, Arles, Actes Sud, coll. Actes Sud/Papiers, 2005 [1994], p. 61 ; SINTÈS (Guillaume), « Michel Descombey à l'Opéra de Paris : un rendez-vous manqué ? », dans LAUNAY (Isabelle), PAGÈS (Sylviane), PAPIN (Mélanie) et SINTÈS (Guillaume) [dir.], *Danser en 68. Perspectives internationales*, Montpellier, Deuxième Époque, 2018, p. 230-244.

6. Michel Guy (1927-1990) fut secrétaire d'État à la Culture de juin 1974 à août 1976.

7. Voir à ce sujet DARDY-CRETIN (Michèle), *Michel Guy, secrétaire d'État à la Culture (1974-1976). Un innovateur méconnu*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture, 2007 ; ainsi que les travaux de Patrick Germain-Thomas, notamment : « La politique de la danse contemporaine en France : une construction conjointe des pouvoirs publics et des lieux de programmation », *Quaderni* [en ligne], n° 83, hiver 2013-2014. <<http://journals.openedition.org/quaderni/761>>. Consulté le 6 novembre 2018.

8. EISNER (Igor), « Conférence de presse sur la Danse du Secrétariat d'État à la Culture » du 9 décembre 1975.

9. *Ibidem*.

10. Il serait trop long d'exposer dans ces lignes les nombreuses causes et l'ensemble des enjeux qui se sont cristallisés autour de cette loi du 1^{er} décembre 1965. Nous renvoyons le lecteur aux analyses de Luc ALLAIRE, « La Loi sur la danse : préhistoire », *Marsyas, revue de pédagogie musicale et chorégraphique*, hors-série : « 1967-1997. Trente ans d'enseignement de la musique et de la danse en France », décembre 1997 ; et Guillaume SINTÈS, *Préfiguration, structuration et enjeux esthétiques du métier de chorégraphe (France, 1957-1984). Une histoire administrative, réglementaire et politique de la danse*, thèse sous la dir. d'Isabelle Launay, Université Paris 8, 2015.

11. Ce point figure aux côtés du projet de CAP de danseur dans une note interne datée de septembre 1976 : « La Danse. Actions en cours et perspectives », document non signé.

12. Un temps, les deux projets sont même associés. Dans ses « Mesures nouvelles 77 », Igor Eisner écrit à l'article n° 145 : « Maurice Béjart souhaite retrouver une activité permanente en France. Le Secrétariat d'État lui a annoncé le report de l'implantation d'un Mudra d'été en 1978. L'abbaye des Prémontrés (Pont-à-Mousson) semblait le meilleur choix possible. Cependant si le Secrétariat d'État à la Culture fait l'acquisition de l'immeuble de la rue de Trévisse pour le Centre Chorégraphique National, M. Béjart acceptera peut-être que le stage ait lieu à Paris. »

13. « Installation en France de l'école MUDRA », note d'Igor Eisner à l'attention de Monsieur le Directeur (sans autre précision, sans doute s'agit-il du directeur du cabinet du ministre), datée du 29 septembre 1976.

14. Gigi-Gheorghe Caciuleanu (1947-), chorégraphe d'origine roumaine arrivé en France en 1973, fonde en 1974 le Studio de danse contemporaine à Nancy. Il fut par la suite directeur du Centre chorégraphique national de Rennes de 1978 à 1993.

15. « Installation en France de l'école MUDRA », note d'Igor Eisner, 29 septembre 1976.

16. À savoir : Françoise Giroud (1916-2003) qui fut secrétaire d'État à la Culture d'août 1976 à mars 1977, Michel d'Ornano (1924-1991) qui occupa les fonctions de ministre de la Culture et de l'Environnement de mars 1977 à mars 1978, puis de nouveau par intérim de mars 1981 à mai 1981,

ainsi que Jean-Philippe Lecat (1935-2011) qui fut ministre de la Culture et de la Communication entre les deux mandats de Michel d'Ornano, d'avril 1978 à mars 1981.

17. « Création d'un Centre chorégraphique dirigé par M. Béjart », note de Claude Gallant à l'attention de Monsieur le Directeur du Cabinet (bien que non datée, les éléments présents dans la note nous permettent de la situer en 1979).

18. Équivalent à près de 2 730 000 € (année de conversion : 2017), selon le convertisseur franc-euro disponible sur le site de l'INSEE <<http://www.insee.fr/fr/themes/calcul-pouvoir-achat.asp>>. Consulté le 6 novembre 2018.

19. Claude Gallant écrit dans sa note : « Par rapport à l'École de danse de l'Opéra, le centre chorégraphique de M. Béjart présente un budget presque deux fois plus élevé. Or l'effectif de l'École de Danse dépasse les 100 élèves. En revanche, elle ne dispose pas de troupe permanente et donne, en conséquence, un seul spectacle de fin d'année. La comparaison avec le centre chorégraphique d'Angers, dirigé par A. Nikolais, est plus significative puisque ce dernier dispose d'une compagnie de 10 danseurs et d'une école de 23 stagiaires. Son coût sera de 2 MF en 1979 pour les collectivités publiques qui le subventionnent. Soit une proportion de 1 à 3 au détriment du Centre parisien qui, il est vrai, dispense un enseignement pluridisciplinaire et donc plus coûteux. [...] Ce budget paraît à la fois incomplet et surévalué. [...] En effet, les rémunérations du directeur adjoint et du directeur technique se situent aux niveaux maximum généralement admis. Celle du régisseur et des professeurs de danse dépasse ces niveaux qui sont de l'ordre de 8 000 frs mensuels pour le premier et de 5 000 à 6 000 frs pour les seconds (référence Opéra de Paris). Les rémunérations des danseurs sont également avantageuses. Une réduction moyenne de 1 000 frs par mois peut parfaitement être pratiquée ».

20. Créé en 1879, sous le nom de musée des Sculptures, par l'architecte et défenseur du patrimoine historique français Eugène Viollet-le-Duc (1814-1879), ses collections sont réunies aujourd'hui au sein de la Cité de l'architecture et du patrimoine, toujours sise au Palais de Chaillot.

21. Créée en 1936 par Henri Langlois (1914-1977), la Cinémathèque française s'installe au Palais de Chaillot en juin 1963 grâce au soutien d'André Malraux. Elle y restera jusqu'en juillet 1997, date à laquelle elle est transférée provisoirement, à la suite d'un incendie de la toiture du Palais de Chaillot, au Palais de Tokyo puis dans une salle sur les Grands Boulevards, avant d'être installée sur l'ancien Centre culturel américain rue de Bercy dans le XII^e arrondissement de Paris.

22. DE CHIKOFF (Irina), « Cette affaire du musée des Monuments français qui agite le monde des arts. Non, M. Jean-Philippe Lecat, vous n'avez pas le droit de sacrifier un musée unique au monde pour récupérer Maurice Béjart », *L'Aurore*, 19 avril 1979.

23. MAZARS (Pierre), « Béjart à Chaillot : une solution en vue », *Le Figaro*, juin 1979.

24. Voir à ce sujet les notes internes de Jérôme Clément à Jean-Philippe Lecat datées des 14 et 20 mai 1980, dans lesquelles est décrit l'ensemble des travaux.

25. Ainsi que le rapporte *Le Monde* dans un article non signé du 26 juillet 1981, titré « Le projet d'école de danse à Chaillot remis en cause par la Commission des Monuments historiques » : « La Commission supérieure des monuments historiques n'a pas approuvé, lors de sa réunion du 20 juillet, le projet de transformation du palais de Chaillot destiné à accueillir l'école de danse de Maurice Béjart. [...] Aujourd'hui, la commission, tout en rendant hommage à la qualité du travail de l'architecte, ne souhaite pas que le palais de Chaillot, classé monument historique à la fin de l'année 1980, soit modifié. La surélévation, qui serait masquée en partie par des arbres, ne serait réellement visible que de l'avenue d'Eylau. Mais, pour la commission, il s'agit d'une question de principe. »

26. Voir à ce sujet : les déclarations des deux parties à l'Agence France-Presse le 6 octobre 1981, le communiqué de presse du ministère à cette même date, ainsi que l'entretien que Maurice Béjart accorde à l'écrivain François Weyergans dans *Le Monde* du 7 octobre 1981 (« Un entretien avec Maurice Béjart. Le saltimbanque et les ministres »), ainsi que le droit de réponse de Jack Lang

dans ce même journal, le 8 octobre 1981 (« Après la démission de Maurice Béjart, “*Le gouvernement n’a pas deux paroles*” déclare M. Jack Lang »).

27. À titre d'exemple, *Le Figaro* publie le 6 octobre un article signé C.B., sous le titre « Polémique. Mudra à Chaillot, Béjart renonce » : « Et voilà. Maurice Béjart a envoyé hier à Jack Lang une lettre lui indiquant qu’il renonçait à créer l’école Mudra qui aurait dû s’installer sous sa direction au Palais de Chaillot l’automne prochain. [...] Il y a quelque chose de déshonorant dans cette incapacité où s’est trouvé le ministère de la Culture de rapatrier la gloire la plus évidente de l’art chorégraphique contemporain. Et cette impuissance ne date pas d’aujourd’hui. Quand voici trois ans déjà, Jean-Philippe Lecat, alors régnant rue de Valois, décida de fonder à Chaillot l’École Mudra dans des locaux aménagés au-dessus du Musée des monuments français, il se heurta à l’opposition des commissions d’architecture qui stigmatisaient toute modification aux structures, même internes, d’un Palais qui rappelons-le était inachevé en 1936. L’affaire, sans être abandonnée, fut dès lors considérablement ralentie. Le “changement” de mai dernier n’entama en rien l’inertie calculée des bureaux responsables. »

28. Il s’agit respectivement des projets de loi d’Ornano et de Lang. Voir à ce sujet ALLAIRE (Luc), « La loi sur la danse : préhistoire », art. cit., p. 275-276. Concernant plus particulièrement le projet de loi Lang de 1983, se référer au « Projet de loi sur l’enseignement de la danse présenté au nom de M. Pierre Mauroy, Premier ministre, par M. Jack Lang, Ministre de la Culture », rapport n° 1376, *Journal officiel*, 20 janvier 1983.

29. ALLAIRE (Luc), « La loi sur la danse : préhistoire », art. cit., p. 276-279.

30. Équivalant respectivement à près de 285 000 € et 587 000 €. Les comptes de résultat des bilans financiers du Ballet de Marseille pour les années 1972 à 1979 sont conservés aux Archives nationales.

31. Note interne de la direction de la Musique, de l’Art lyrique et de la Danse (non signée) à l’attention de M. le Ministre, intitulée « Une politique pour la danse », datée du 17 avril 1978.

RÉSUMÉS

Faire revenir en France Maurice Béjart, tel est le credo des secrétariats d’État et ministères de la Culture depuis que le chorégraphe s’est installé en Belgique. À partir de 1975 et pendant presque 7 ans, le projet de l’installation d’une antenne de MUDRA, l’école bruxelloise de Béjart, dans une aile du Palais de Chaillot, va occuper les services du ministère de la Culture et passionner tout autant la presse et le public.

INDEX

Mots-clés : Théâtre national de Chaillot, Palais de Chaillot, Béjart (Maurice), MUDRA, danse

AUTEUR

GUILLAUME SINTÈS

Maître de conférences en danse, université de Strasbourg